# PREVENTION RISQUES AMIANTE SOUS-SECTION 4 OPERATEUR



# RECYCLAGE

## RAPPEL DE L'OBLIGATION REGLEMENTAIRE

l'employeur doit assurer une formation adaptée aux activités et aux procédés mis en œuvre à tous les salariés susceptibles d'intervenir sur des matériaux amiantés, et ce préalablement à leur première intervention. Les modalités de la formation spécifiques des travailleurs à la prévention des risques liés à l'amiante sont définies par la réglementation (arrêté du 23 février 2012 modifié)

## **OBJECTIFS**

Maintenir et actualiser les savoirs, savoir-faire acquis lors de la formation préalable ou du dernier recyclage - Identifier l'évolution des techniques et de la réglementation - Appliquer les procédures adaptées aux interventions et les modes opératoires

### **PROGRAMME**

Mise à jour sur les thèmes suivants

- Caractériser la problématique posée par l'utilisation de l'amiante La caractéristique de l'amiante

L'exploitation et l'utilisation de l'amiante : amiante environnemental et Matériaux et Produits Contenant de l'Amiante

Effet sur la santé et suivi médical

- Dispositions générales

L'organisation de la prévention

Responsabilité et sanctions encourues

- Conception d' un chantier amiante dit de « sous-section 4 »
Repérages amiante : Dossier Technique Amiante et Repérages
amiante Avant Travaux (immeubles bâtis, industries, navires, Travaux
Publics, etc.)

Profils intervenant / sous-section 3 et sous-section 4, processus et niveau d'exposition, Valeur Limite d'Exposition Professionnelle

MPC1: abattage, sédimentation et/ou aspiration

Vacation, temps de repos, pénibilité de l'intervention

Organisation chantiers de niveau 1, 2 et 3 / aéraulique

Produits de substitution

Métrologie, formations et suivi

Moyens de protection collective

- 1)Confinement statique (film de propreté) et dynamique
- 2)Calfeutrement / isolement, mise en dépression (Très Haute efficacité)
- 3) Aspirateur à filtration absolue (Très Haute efficacité)
- 4) Sas d'entrées / sorties, sas déchets
- Équipements de protection individuelle

- a) Efficacité
- b) Usage et critères de choix
- c) Avantages et inconvénients
- d) Principes de fonctionnement

Mode opératoire / notice de poste

- Réalisation d'un chantier amiante sous-section 4

L'installation du chantier

La préparation du chantier

Techniques d'intervention

Les contrôles

Le repli et la restitution

Gestion des déchets : conditionnement transport et élimi-

Intégration des situations d'urgence et les secours

- Intervention amiante sous-section 4 : mises en situation partielles sur les thèmes suivants

Présentation du chantier : niveau 1, 2 et 3

Présentation des matériels et équipement : abattage, sédimentation aspiration, Moyens de Protection Collective et

Équipements de Protection Individuelle

Mise en œuvre d'aéraulique d'un chantier amiante

Mise en œuvre de modes opératoires et notices de poste Évaluations théoriques et pratiques

METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES

Alternance d'exposés, études de situations concrètes au moyen de vidéoprojecteur/paperboard et exercices pratiques.

**PUBLIC CONCERNE:** Personnel disposant d'une attestation de compétence opérateur SS4 à jour souhaitant recycler son attestation de compétence

**PRE-REQUIS :** Visite médicale suivi renforcé à jour pour la formation, être rasé pour un homme en raison de l'utilisation de masque respiratoire, attestation de compétence de formation initiale

LIEU : Centres Certifié COFRAC pour les formations amiante

**DUREE DE LA FORMATION : 1 JOUR (7 HEURES)** 

**ACCESSIBILITE HANDICAPE**: En cas de situation de handicap, l'Organisme ECOPREV étudiera la faisabilité de réalisation de la formation.

**VALIDATION DES ACQUIS :** Attestation de fin de formation et attestation de compétence délivrée par l'Organisme partenaire certifié COFRAC

MOYENS DE SUIVI : Le formateur et les stagiaires signent une

**NOMBRE DE PARTICIPANTS:** 6 Maximum